



Pourquoi ce document ?

Chacun et chacune d'entre nous aime se promener dans les rues de notre commune ou se prélasser dans son jardin.

Mais certains d'entre vous se font aussi régulièrement l'écho de ces dérapages qui, au quotidien, viennent ternir ces instants de bien vivre. En effet, rien de plus désagréable que de flâner dans nos rues écorchées de déchets, de marcher dans des espaces publics souillés ou de voir sa tranquillité troublée par des engins bruyants en dehors des créneaux horaires prévus.

Soyons tous des citoyens responsables

Des gestes simples du quotidien pour le bien vivre ensemble à Dainville

Depuis de nombreuses années, des efforts importants sont menés inlassablement et avec conviction par la municipalité afin d'améliorer notre cadre de vie :

- ❖ développement du réseau de pistes cyclables et des chemins piétonniers ;
- ❖ développement, embellissement et entretien des espaces verts ;
- ❖ création d'un verger arboretum et d'un rucher école ;
- ❖ plantation de prairies fleuries ;
- ❖ réduction de la consommation d'engrais ou de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts...

A travers la diversité de ces actions, c'est bien une politique globale que la municipalité entend poursuivre : celle de faire de Dainville **une ville durable où il fait bon vivre.**

Mais au delà de l'engagement de nos agents municipaux, légitime et indispensable, **c'est bien de chacune et de chacun d'entre nous que dépend le maintien et l'amélioration du cadre de vie.**

Ce guide vous rappelle les différentes règles, consignes ou dispositifs existant au sein de notre commune. Il a pour objet de vous accompagner au quotidien dans un comportement citoyen.



Bonne lecture et surtout bonnes pratiques !

La Municipalité



Allons plus loin dans la beauté de notre cadre de vie...



Des chiens bien éduqués, des chaussures préservées !

La pollution des trottoirs, parcs et jardins par les déjections canines est responsable d'un grand nombre de désagréments sur la voie publique, sur les espaces verts et parfois même dans les aires de jeux de nos jeunes bambins !

Ce que nous devons faire !

Soyons responsables de notre chien et apprenons lui le caniveau ou bien utilisons des sachets de ramassage.



Ce que la ville fait pour nous !

Os en plastique avec un crochet contenant 10 sacs pour déjections canines. Venez le retirer gratuitement en Mairie et contribuez ainsi à conserver nos rues propres.

Utilisons les poubelles pour une ville plus propre

Papiers, emballages, canettes, mégots... s'entassent et enlaidissent notre commune !



Ce que nous devons faire !

Quelque soit notre âge, respecter le travail mené par les services de la voirie. La vigilance de tous est une vraie nécessité pour que cessent de s'entasser déchets, emballages qui polluent notre cadre de vie et agressent notre regard.

Dans la rue, je jette systématiquement mes déchets dans les poubelles : des corbeilles sont à disposition dans les endroits les plus fréquentés de la commune.

Pour les ordures ménagères, j'évite de mettre des sacs à côté des poubelles. Ils attirent les animaux. Je rentre le container après le passage des éboueurs.

Ce que la ville fait pour nous !

Elle assure l'entretien et la propreté de la commune et des voiries. Les services municipaux entretiennent et nettoient nos espaces publics. De nouvelles poubelles sont progressivement mises en place sur l'ensemble du territoire communal.



Stop aux tags sauvages et aux dégradations multiples

Esquisser un graffiti sur un mur, mettre le feu à une poubelle, coller des affiches ou des autocollants sur des lieux non autorisés... La détérioration volontaire des équipements de la ville ou des particuliers coûte cher et représente un irrespect total du patrimoine.

Ce que nous devons faire !

Signaler toute dégradation et prendre contact avec les services techniques de la ville.

Ce que la ville fait pour nous !

Tout est mis en œuvre pour assurer la remise en état des équipements publics. Ex : nettoyage de graffitis, éclairage (défaut de fonctionnement d'un lampadaire,...), voirie (trou dans la chaussée, trottoir détérioré,...), propreté et espace vert (dépôt sauvage d'ordure, banc public cassé).

Un seul numéro : 03 21 51 00 14

Surveillons nos plantations

La valeur des plantations volées, arrachées ou piétinées chaque année est de plusieurs centaines d'euros. A ce chiffre, il faut ajouter les coûts de remise en état.



Ce que nous devons faire !

Admirer tout simplement et emprunter les cheminements prévus.

Ce que la ville fait pour nous !

Arbustes, bulbes, prairies fleuries, fleurs variées... Dainville et ses jardiniers ne ménagent pas leurs efforts. Regardez !

Entendons nous avec nos voisins



Limitons le bruit, le bruit est partout

Les beaux jours arrivent. Tondeuses et autres engins de jardin reprennent du service peu à peu...

Tout bruit gênant et excessif (radios, télévisions, 2 roues...) est interdit de jour et encore plus de nuit.

Ce que nous devons faire !

Je respecte la tranquillité de mon voisinage en utilisant des engins bruyants dans une limite sonore acceptable et selon les créneaux horaires prévus

Arrêté Municipal

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore peuvent être effectués :

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES

- > du lundi au vendredi :
8H30 - 12H00 et 13H30 - 19H00
- > les samedis :
9H00 - 12H00 et 14H00 - 19H00
- > les dimanches et jours fériés :
10H00 - 12H00



Cessons le feu !

Brûler ses déchets au fond du jardin, c'est intoxiquer tout le voisinage !

Je respecte donc l'environnement (et mes voisins !), je ne brûle pas mes déchets sur mon terrain !

Ce que nous devons faire !

Avec la présence d'une déchetterie accessible gratuitement, il est facile de se débarrasser de ses déchets. En outre, nous vous rappelons la mise en place d'un service expérimental de collecte des déchets verts à votre porte. Les déchets verts seront ainsi valorisés en amendement organique.

Rappel

Déchetterie de Dainville Avenue de l'Hippodrome

> du 1^{er} mars au 31 octobre, du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures et le dimanche de 9 heures à 12 heures

> du 1^{er} novembre au 28 février, du lundi au samedi, de 9 heures à 17h30 et le dimanche de 9 heures à 12h30

Pour les déchets verts :

> **Service expérimental de ramassage des déchets verts pour les plus de 60 ans**

> **prêt de benne gratuit le week-end.**

tél. 03 21 51 00 14



J'entretiens ma propriété

Un jardin bien entretenu est toujours plus agréable pour nos yeux et ceux de nos voisins. Le maintien à une hauteur raisonnable des arbres et des haies situés sur mon terrain améliore la sécurité et permet le passage sans gêne des piétons sur les trottoirs.

Ce que nous devons faire !

Je participe à la qualité de vie de la commune en entretenant ma propriété (clôtures, façades,...), en taillant les arbres et les haies. Je facilite aussi la circulation des piétons.





Stationnement - Vitesse

Les stationnements gênants sur les passages piétons, les trottoirs, la vitesse excessive créent de nombreux désagréments et peuvent s'avérer très dangereux.

Circulation : modérons notre vitesse

- > Je modère ma vitesse, surtout aux abords des écoles
- > Je roule au pas sur les parkings

Respecter les règles de stationnement

- > Les véhicules à l'arrêt ou en stationnement doivent être placés de manière à ne pas gêner la circulation ou le passage des piétons ;
- > Est interdit, le stationnement gênant sur le trottoir, sur les passages piétons, les emplacements réservés aux handicapés, aux transports publics de voyageurs, à proximité des signaux lumineux ou des panneaux de signalisation ;
- > Le stationnement est considéré comme dangereux à proximité des intersections de routes, de virages.

Ce que nous devons faire !



Ces gestes simples du quotidien vous paraissent tout simplement de bon sens, vous êtes disposés à les respecter et à adopter la charte du civisme qui suit... *Faites nous le savoir en remplissant la rubrique "sondage" à l'adresse suivante : <http://www.mairie-dainville.fr/>*



Charte du Civisme

VILLE DE DAINVILLE

En tant qu'habitant de la commune de Dainville, cette charte nous invite à respecter les règlements de la commune et à adopter les comportements permettant la bonne entente entre concitoyens.

Effectuons des gestes simples et quotidiens pour garantir la propreté

Afin de contribuer au maintien de leur propreté, je m'engage à considérer les lieux publics comme appartenant à tout le monde.

- > Mon chien fait ses besoins non pas sur les trottoirs ou sur les pelouses mais dans les caniveaux, sinon je ramasse ses déjections ;
- > Je ne jette pas les détritrus, les papiers, les mégots, les canettes au sol ;
- > Je n'impose pas à autrui mes talents de dessinateur : je ne tague pas les murs ;
- > Je ne dégrade pas les espaces mis à ma disposition du public pour le bien-être quotidien ;
- > Je respecte les plantations, le mobilier urbain et au-delà, le travail des agents municipaux chargés d'embellir et d'agrémenter les espaces publics ;
- > J'évite d'encombrer les trottoirs avec mes poubelles en respectant les heures de passage des bennes ;
- > Par souci de sécurité et afin de ne pas gêner le passage des piétons sur les trottoirs, je maintiens une hauteur raisonnable des arbres et des haies situés sur mon terrain. J'entretiens les abords de mon habitation pour le cadre de vie du quartier.

Pour une ville plus sereine, circulons intelligemment

Usager des voies de locomotion : je me dois de ne pas entraver la libre circulation des autres personnes.

- > En tant qu'automobiliste, je respecte les limitations de vitesse surtout aux abords des écoles ;
- > Je suis vigilant sur les piétons engagés et prioritaires sur les passages cloutés. ;
- > Je garde mon calme et adopte une attitude courtoise ;
- > Je ne stationne pas sur un emplacement réservé aux personnes handicapées et je ne gare pas mon véhicule dans un lieu pouvant gêner la circulation ou présenter un danger pour les autres usagers ;
- > Je m'assure du passage d'une poussette lorsque je suis stationné.

Entendons-nous

Je m'engage à ne pas perturber la tranquillité des riverains

- > Je n'utilise pas de tondeuse à gazon ou autre appareil sonore en dehors des heures indiquées dans l'arrêté municipal ;
- > Je ne brûle pas mes déchets verts dans mon jardin.

Respectons-nous les uns les autres

- > J'instaure un dialogue en restant aimable et courtois avec mes interlocuteurs ;
- > Je suis solidaire de mes concitoyens.